



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-douzième session

Point 20 i) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable

## **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Dans le présent rapport, le Secrétaire général donne un aperçu des progrès accomplis en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, et expose les activités entreprises par un large éventail de parties prenantes en vue d'atteindre plus rapidement cet objectif, notamment les mesures prises par les États Membres et l'action menée par le système des Nations Unies et les organisations internationales. Soumis conformément à la résolution 71/233 de l'Assemblée générale, le rapport présente des moyens éventuels de renforcer aussi bien la coordination intergouvernementale et interinstitutionnelle que l'appui institutionnel concernant les questions énergétiques au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment à l'appui du premier examen mondial du septième objectif de développement durable en prélude au Forum politique de haut niveau qui se tiendra en 2018.

---

\* A/72/150.



---

## Table des matières

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Introduction . . . . .  | 3           |
| II. L'énergie dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 . . . . .  | 3           |
| III. Progrès accomplis en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable . . . . . | 4           |
| A. Aperçu général . . . . .  | 5           |
| B. États Membres . . . . .   | 7           |
| C. Système des Nations Unies et organisations internationales . . . . .  | 13          |
| IV. Renforcement de la coordination et de l'appui institutionnel en faveur de l'énergie dans le cadre du Programme 2030 . . . . .                  | 20          |
| V. Préparatifs du Forum politique de haut niveau de 2018 . . . . .   | 21          |
| VI. Conclusion et travaux futurs . . . . .   | 22          |

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 71/233 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa soixante-deuxième session un rapport sur l'application de la résolution et, dans la limite des ressources existantes, de formuler des propositions concrètes en vue de renforcer, dans le cadre des mécanismes existants, la coordination interinstitutionnelle et intergouvernementale et l'appui institutionnel concernant les questions énergétiques, en accordant l'attention voulue aux progrès réalisés dans le domaine de l'énergie durable au regard du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

## II. L'énergie dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030

2. En septembre 2015, dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a adopté un nouveau programme novateur pour orienter les efforts de développement pour la période 2015-2030. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 énonce 17 objectifs de développement durable et 169 cibles, qui ensemble constituent un plan d'action global pour éliminer la pauvreté et assurer un développement durable.

3. Les objectifs de développement durable sont complets, universels et interdépendants et transcendent toutes les dimensions du développement durable. Ils doivent être poursuivis en fonction des priorités, des besoins et des structures institutionnelles de chaque pays et des modes de financement disponibles dans chaque circonstance unique. La planification intégrée, la réflexion stratégique, l'intégration des politiques et l'action multipartite seront indispensables aux pays pour réaliser les objectifs de développement durable sur le terrain.

4. Vu l'importance de l'énergie pour le développement durable, il est prévu dans le Programme 2030 le septième objectif de développement durable, le tout premier objectif universel relatif à l'énergie, assorti de cinq cibles concernant l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les moyens de mise en œuvre. L'objectif 7 représente un jalon important, d'autant que les objectifs du Millénaire pour le développement adoptés en 2000 ne comportaient aucun objectif relatif à l'énergie. L'énergie est – pour la première fois – reconnue comme un élément essentiel du programme mondial de développement durable du système des Nations Unies.

5. L'énergie est intimement liée à de nombreux objectifs de développement durable, notamment l'élimination de la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement, la santé, l'éducation, la prospérité, la création d'emplois et l'autonomisation des jeunes et des femmes. L'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, est fondamental pour le développement humain. Une évolution vers des solutions énergétiques durables est également essentielle pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

6. L'ambitieux Programme 2030, notamment l'objectif et les cibles en matière d'énergie, appelle des moyens de mise en œuvre tout aussi ambitieux pour assurer le développement durable, dont un environnement favorable, des institutions efficaces, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, l'augmentation du financement et des partenariats multipartites.

7. Un cadre de suivi et d'examen solide, transparent et intégré est essentiel pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme 2030. Afin d'optimiser et de suivre les progrès accomplis à l'échelle mondiale pour atteindre les objectifs et les cibles fixés, l'Assemblée générale a adopté, dans sa résolution 71/313, le cadre mondial d'indicateurs pour le Programme 2030, mis au point par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, notamment ceux liés à l'objectif 7 (voir tableau ci-dessous), comme convenu par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2017 (E/2017/24) et sous réserve d'améliorations futures.

### **Objectif 7 : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

| <i>Cibles</i>  | <i>Indicateurs</i>   |
|--|--|
| 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable  | 7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité<br><br>7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres   |
| 7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial  | 7.2.1 Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie   |
| 7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique   | 7.3.1 Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]   |
| 7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie | 7.a.1 Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides                    |
| 7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent                          | 7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en proportion du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable |

### **III. Progrès accomplis en vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable**

8. Cette section présente un aperçu des progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif de développement durable 7, fondé sur le *Cadre de suivi mondial : progrès vers l'énergie durable (2017)* établi par la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie en collaboration avec plusieurs autres organisations internationales.

9. Les mesures fortes prises par les États Membres qui contribuent à la réalisation de l'objectif 7 sont également mises en lumière à partir des contributions que le Secrétariat a reçues de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de Cuba, de la Fédération de Russie, du Guatemala, de l'Inde, de l'Italie, du Mexique, de Monaco et de la Slovaquie.

10. Cette section présente également un aperçu des mesures prises par le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales pour aider les États

Membres à réaliser le Programme 2030, en particulier à l'appui des cibles et moyens de mise en œuvre de l'objectif 7. Les points saillants des contributions de chaque organisation sont présentés, notamment les efforts visant à fournir un appui en matière de politiques, renforcer les capacités, promouvoir la coopération internationale, entreprendre des activités de sensibilisation, forger des partenariats et aider les pays à élaborer des stratégies pour financer la mise en œuvre de l'objectif 7.

## A. Aperçu général

11. S'il est vrai qu'un nombre important de pays partout dans le monde progressent plus vite, le rythme actuel des progrès, à l'échelle mondiale, reste bien en deçà de ce qui est nécessaire pour atteindre les cibles de l'objectif 7 concernant l'accès à l'énergie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique d'ici à 2030.

### Accès à l'électricité

12. La part de la population mondiale ayant accès à l'électricité est passée de 85 % en 2012 à 85,3 % en 2014, soit une augmentation annuelle de 0,19 point de pourcentage – ce qui est beaucoup plus faible que le taux annuel de 0,92 point de pourcentage nécessaire pour atteindre l'objectif de l'accès de tous à l'électricité d'ici à 2030.

13. Le déficit d'accès mondial – le nombre de personnes sans électricité dans le monde – a diminué légèrement, passant de 1,063 milliard en 2012 à 1,061 milliard en 2014. En termes absolus, 86,5 millions de personnes par an ont eu accès à l'électricité durant cette période.

14. L'accès à l'électricité a progressé plus rapidement en milieu urbain qu'en milieu rural, le taux d'accès ayant enregistré 0,16 point de pourcentage de plus en milieu urbain, contre seulement 0,05 point de pourcentage de plus en milieu rural chaque année. Le taux d'accès mondial en 2014 était de 96,3 % en milieu urbain et de 73 % en milieu rural.

15. Toutes les régions ont réalisé des progrès constants vers l'accès de tous à l'électricité, à l'exception de l'Afrique, où un peu moins de 50 % de la population avait accès à l'électricité en 2014. La région Asie-Pacifique était la deuxième région à enregistrer le plus faible accès à l'électricité, avec un taux de 90,3 % en 2014 et 421,4 millions de personnes n'ayant pas accès à l'électricité. La région arabe enregistre un taux légèrement supérieur, soit 90,4 %, bien que sa population sans accès soit beaucoup plus faible (35,8 millions de personnes). La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a atteint un taux d'accès de 97 % et était la plus proche de l'accès pour tous après l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie centrale.

16. L'Afrique est la seule région où les progrès de l'électrification ont été plus lents que la croissance démographique. Aussi, pour que l'Afrique parvienne à l'accès pour tous d'ici à 2030, le rythme doit-il s'accélérer de façon encore plus spectaculaire. Les autres régions font toutes des progrès vers l'électrification pour tous, bien que toutes les régions éprouvent d'énormes difficultés à combler définitivement les écarts d'accès à l'électricité.

### **Accès à des combustibles et des technologies propres**

17. La part de la population mondiale ayant accès à des combustibles et des technologies propres pour la cuisson a légèrement augmenté, passant de 56,5 % en 2012 à 57,4 % en 2014. Pourtant, 3,04 milliards de personnes dans le monde n'avaient toujours pas accès à la cuisson propre en 2014.

18. L'Afrique, qui comptait 850,3 millions de personnes sans accès à des combustibles et des technologies propres pour la cuisson en 2014, enregistrait le plus faible taux d'accès parmi toutes les régions. La région Asie-Pacifique était également bien à la traîne : près de la moitié de la population de la région, soit 2,1 milliards de personnes, n'avait pas accès à la cuisson propre en 2014. La population totale du continent a augmenté 3,5 fois plus vite que la population ayant accès à la cuisson propre entre 2012 et 2014. La région Asie-Pacifique a fait beaucoup plus d'efforts entre 2012 et 2014; le taux d'accès dans la région a augmenté de 0,8 point de pourcentage, dépassant l'accroissement de la population. Dans la région arabe et la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les progrès se sont ralentis ces dernières années alors que les deux régions se rapprochent de l'accès pour tous, les rendements décroissants entravant la poursuite des efforts.

### **Énergie renouvelable**

19. La part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie totale mondiale a augmenté, passant de 17,91 % en 2012 à 18,33 % en 2014, soit une augmentation de 0,21 point de pourcentage pour chacune des deux années. Comme point de référence, ce chiffre est bien en deçà de celui de 0,92 point de pourcentage nécessaire par an pour doubler la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial d'ici à 2030.

20. De 2012 à 2014, la croissance de la consommation d'énergie renouvelable provenait de manière disproportionnée de deux secteurs d'utilisation finale de l'énergie, à savoir l'électricité et les transports. La consommation d'énergie renouvelable dans le secteur du chauffage a augmenté à un rythme beaucoup plus lent. C'est un sujet de préoccupation majeur, étant donné que le chauffage est la plus importante des utilisations finales de l'énergie et la plus difficile à décarboniser.

21. Parmi les différentes sources d'énergie renouvelable, l'énergie solaire photovoltaïque et l'énergie éolienne utilisées pour la production d'électricité ont enregistré de loin le taux de croissance le plus rapide, celui-ci ayant plus que doublé entre 2012 et 2014.

22. Les sources d'énergie renouvelables modernes, à l'exclusion de la biomasse traditionnelle, attirent de plus en plus l'attention des décideurs. Entre 1990 et 2014, c'est dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes que la part de la consommation des énergies renouvelables modernes dans la consommation totale d'énergie a été de loin la plus importante, atteignant 22,9 % en 2014. Le groupe composé de l'Europe, de l'Amérique du Nord et de l'Asie centrale se place au deuxième rang, avec un taux de 11,1 % en 2014, obtenu sous l'impulsion de politiques et d'objectifs agressifs relatifs aux énergies renouvelables modernes. L'Afrique et l'Asie-Pacifique, qui ont atteint respectivement 8,1 % et 6,8 % en 2014, ont aussi enregistré une forte croissance. La région arabe a terminé 2014 avec la plus faible part, soit seulement 1,8 %, poursuivant ainsi une baisse constante depuis 1990.

23. La biomasse traditionnelle continue d'éclipser les autres sources d'énergie renouvelables en Afrique et dans la région Asie-Pacifique. En Afrique, les sources d'énergie renouvelables traditionnelles représentaient plus de 85 % de la

consommation d'énergie renouvelable en 2014. Dans la région Asie-Pacifique, la part était de 63,1 %.

### **Efficacité énergétique**

24. L'intensité énergétique primaire continue de s'améliorer dans le monde. Au cours de la période 2012-2014, elle a diminué de 2,1 % par an en moyenne à l'échelle mondiale. Toutefois, ce taux est inférieur au taux de 2,8 % par an nécessaire pour atteindre la cible 7.3 relative à l'efficacité énergétique à l'horizon 2030.

25. Au niveau mondial, les améliorations ont permis d'économiser près de 12 exajoules entre 2012 et 2014, soit l'équivalent de la consommation finale d'énergie combinée du Brésil et du Pakistan en 2014.

26. Les politiques appliquées dans les domaines de l'industrie, des transports et du bâtiment ont été les principaux moteurs de ces réductions de l'intensité énergétique. La part de la consommation mondiale finale totale d'énergie faisant l'objet de politiques d'efficacité énergétique obligatoires est passée de 11 % en 2000 à 29 % en 2014. Les économies ont été essentiellement réalisées dans les secteurs de l'industrie et des transports, notamment en Chine, en Inde et au Nigéria.

27. En Europe, en Amérique du Nord et en Asie centrale, la croissance de la demande d'énergie a été découplée de la croissance du produit intérieur brut (PIB). Le découplage a été réalisé dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes au début des années 90, et en Afrique au début des années 2000, bien que la consommation d'énergie continue d'augmenter en valeur absolue, preuve d'une consommation relativement faible par habitant. Dans la région arabe, le découplage de la demande d'énergie du PIB est une tendance croissante.

### **Investissement**

28. L'Agence internationale de l'énergie estime qu'il faudrait, pour assurer l'accès de tous à l'électricité et à des modes de cuisson propres, 45 milliards de dollars par an, contre des flux d'investissements réels estimés à 9 milliards de dollars par an.

29. L'investissement dans l'énergie renouvelable s'élevait en moyenne à 283 milliards de dollars par an entre 2010 et 2015, selon l'Agence internationale de l'énergie. Multiplier par deux la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial pourrait coûter en moyenne 770 milliards de dollars par an, d'après une estimation de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables<sup>1</sup>.

30. L'investissement mondial dans le domaine de l'efficacité énergétique a atteint 221 milliards de dollars en 2015, d'après l'Agence internationale de l'énergie. Pour atteindre la cible 7.3 relative à l'efficacité énergétique, il faudrait réaliser des investissements d'un montant estimatif de 560 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale, d'après la deuxième édition du *Cadre de suivi mondial*, publiée en 2015.

## **B. États Membres**

### **Allemagne**

31. Le projet national de transition énergétique de l'Allemagne, *Energiewende*, peut être considéré comme la contribution du pays à la décarbonisation de l'économie mondiale. Dans le cadre de ce projet, le pays s'est fixé des objectifs très

<sup>1</sup> Agence internationale pour les énergies renouvelables, « *REmap: Road Map for a Renewable Energy Future* », édition 2016 (Abou Dhabi).

ambitieux, dont par exemple, l'abandon de l'énergie nucléaire d'ici à 2022, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans l'approvisionnement en électricité à 80 % d'ici à 2050 et la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 % à 90 % d'ici à 2050 (par rapport à 1990). Au moment de l'établissement du présent rapport, la part de l'énergie nucléaire dans le bouquet électrique du pays avait diminué d'environ 13 %; environ 33 % de la production d'électricité en Allemagne provenaient de sources renouvelables et, en 2015, les émissions avaient diminué de 27 % par rapport à 1990.

32. Dans le cadre de ses efforts en matière de coopération internationale, l'Allemagne fait de la réalisation de l'objectif de développement durable 7 une priorité. Cette coopération comprend l'appui au G7, au G20, à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, à Sustainable Energy for All, au Groupe ministériel sur l'énergie propre, au Partenariat Afrique-Union européenne pour l'énergie, au Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle et à ses conférences internationales sur les énergies renouvelables, à l'Agence internationale de l'énergie, au partenariat Energising Development, à l'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique sous conduite africaine ainsi qu'au Mécanisme de dialogue multipartite de partenaires de l'Initiative de l'Union européenne pour l'énergie.

#### **Arabie saoudite**

33. L'Arabie saoudite reconnaît que l'énergie est au cœur d'une société épanouie, en ce qu'elle conduit à plus de productivité et de prospérité, et souligne qu'il importe d'intégrer les trois dimensions du développement durable – environnemental, social et économique – pour progresser vers des systèmes énergétiques plus durables. L'Arabie saoudite souligne également le rôle que jouent la technologie, l'inclusion et la flexibilité, en particulier en ce qui concerne les sources d'énergie, dans cette transition.

#### **Argentine**

34. L'Argentine est déterminée à élaborer des politiques d'intérêt public pour garantir l'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, promouvoir l'efficacité énergétique, mettre en place des infrastructures adéquates à faible émission de carbone et réduire les subventions aux combustibles fossiles inefficaces en conformité avec les accords conclus à l'échelle mondiale ces dernières années, à savoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Accord de Paris, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et le plan d'action sur le climat et l'énergie pour la croissance publié par le G20 lors de son sommet à Hambourg (Allemagne), en juillet 2017. La mise en œuvre de sa contribution nationale déterminée joue un rôle crucial dans l'intensification de la recherche de solutions énergétiques durables.

#### **Autriche**

35. L'Autriche promeut l'accès à l'énergie, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en partenariat avec diverses parties prenantes. Le Réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables, organisé conjointement par l'Autriche et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI), contribue à accroître la coopération régionale et les capacités en matière d'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, les marchés et les industries en Afrique de l'Ouest, en Afrique subsaharienne, dans les Caraïbes, dans le Pacifique et dans d'autres régions.



En coopération avec l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), un réseau de centres nationaux pour une production propre élabore des stratégies environnementales préventives pilotes dans les principaux pays en développement et pays à revenu intermédiaire.

36. En mai 2017, le Forum de l'énergie de Vienne a réuni plus de 1 700 partenaires pour examiner le thème « L'énergie durable pour la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris », l'accent étant mis sur l'innovation énergétique et ses liens avec d'autres questions de développement.

37. L'Autriche appuie Sustainable Energy for All, une organisation quasi internationale de droit autrichien – un type particulier d'organisation non gouvernementale internationale dotée de certains privilèges fiscaux et liés au travail. Sustainable Energy for All fait partie intégrante du Centre de l'énergie de Vienne.

### **Azerbaïdjan**

38. L'Azerbaïdjan promeut l'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, environ 17,6 % de sa production d'électricité proviennent de sources d'énergie alternatives et renouvelables : 1 157 MW de l'énergie hydroélectrique, 32 MW de l'énergie solaire, 66 MW de l'énergie éolienne et 38 MW de la biomasse et des déchets. Le pays entend faire passer ce chiffre à 20 % d'ici à 2020, à 25 % d'ici à 2025 et, à terme, à 50% d'ici à 2050. Depuis 2009, 10 nouvelles centrales hydroélectriques, 6 centrales éoliennes et 5 centrales solaires ont été construites, tandis que des panneaux solaires et des thermopompes ont été installés dans 30 équipements sociaux dans différentes régions du pays par des entreprises publiques et privées. L'Azerbaïdjan s'est également fixé comme objectif volontaire de réduire les émissions de carbone de 35 % par rapport à leur niveau de 1990 à l'horizon 2030. Le plan d'action de la feuille de route stratégique du pays prévoit la création de nouvelles capacités de production de 420 MW utilisant les énergies renouvelables d'ici à 2020 et la création de 270 nouveaux emplois.

### **Bélarus**

39. Le Bélarus s'est engagé à augmenter la part de ses sources d'énergie renouvelables en ayant recours à des technologies énergétiques comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'hydroélectricité, la biomasse et l'énergie thermique. La stratégie nationale de développement socioéconomique durable jusqu'en 2030 vise à accroître la part de la production d'énergie primaire à partir de sources renouvelables dans le bouquet énergétique, en la portant à 6 % d'ici à 2020, 7 % en 2025 et 8 % en 2030. Selon une estimation préliminaire, cette part était de 5,9 % en 2016. En 2015-2016, le Bélarus a installé une capacité de production de 113 MW à partir de sources d'énergie renouvelables, dépassant la capacité totale des centrales construites au cours des 20 dernières années.

### **Cuba**

40. Cuba est déterminé à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 7. Le pays a atteint un taux élevé d'accès à l'électricité, soit 99,5 %. Un programme en cours vise à fournir de l'électricité à près de 20 000 ménages dans les zones reculées. L'un des principaux objectifs de cette politique est d'augmenter jusqu'à 24 % la part des sources d'énergie renouvelables dans la production d'électricité d'ici à 2030 et de contribuer ainsi à la production de 7 245 GWh par an au moyen de sources d'énergie renouvelables, ce qui remplacerait 1,7 million de tonnes de combustibles fossiles

consommées chaque année et éviterait en outre l'émission de plus de 6 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année.

41. S'agissant des énergies renouvelables, l'objectif est d'installer une nouvelle capacité de production d'électricité de 2 144 MW grâce à la construction de 19 centrales à biomasse, 13 parcs éoliens, plusieurs centrales solaires photovoltaïques et 74 petites centrales hydroélectriques. En ce qui concerne l'efficacité énergétique, les mesures comprennent le remplacement des lampes fluorescentes par des lampes à diode électroluminescente (DEL) dans les domaines de l'habitat (bâtimENTS), l'amélioration des fourneaux de cuisine, l'installation de nouveaux systèmes d'éclairage de rue à DEL, l'installation de systèmes de chauffage solaire, l'introduction de technologies plus efficaces et l'utilisation de sources d'énergie moins polluantes, comme le gaz naturel et le gaz de pétrole liquéfié.

42. Cuba a ratifié l'Accord de Paris le 28 décembre 2016 et a récemment adopté un plan d'action national pour le climat, qui comprend un programme d'investissements progressifs à court (2020), moyen (2030), long (2050) et très long (2100) terme.

### **Fédération de Russie**

43. La Fédération de Russie appuie la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle prend des mesures pour équilibrer le développement classique et pour étendre l'exploitation des sources d'énergie renouvelables, en mettant l'accent sur l'efficacité énergétique et l'introduction de technologies de pointe. La version révisée de la stratégie énergétique du pays, dont l'objectif demeure de fournir régulièrement des combustibles et autres ressources énergétiques pour la période allant jusqu'à 2035, est sur le point d'être finalisée.

44. La Fédération de Russie coopère activement avec des pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et des Amériques sur des projets concernant l'accès à l'énergie et les technologies énergétiques de pointe. Il s'agit notamment de plus de 50 projets internationaux portant sur la construction de gazoducs, des centrales nucléaires et hydroélectriques et d'infrastructures pour le gaz naturel liquéfié et l'exportation d'électricité.

45. L'efficacité énergétique demeure une priorité importante pour la Fédération de Russie. De 2011 à 2014, l'appui financier total accordé dans le cadre du programme national pour l'efficacité et le développement énergétiques s'élevait à près de 700 millions de dollars. Le programme a joué un rôle de catalyseur dans la mobilisation des investissements privés. Le pays s'emploie aussi activement à accroître l'efficacité énergétique dans l'utilisation du gaz.

46. En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Fédération de Russie reste l'un des chefs de file de l'énergie hydroélectrique, qui représente environ 17 % de la production d'électricité. Des efforts sont en cours pour promouvoir l'énergie éolienne et améliorer la recherche-développement sur les systèmes à énergie solaire.

### **Guatemala**

47. De 2011 à 2016, le Guatemala a augmenté le volume d'électricité produite à partir de sources renouvelables de 8 147 à 10 878 GWh, ce qui représente environ 60 % de sa production totale. Si l'hydroélectricité représente environ un tiers de l'ensemble de l'énergie renouvelable, la part de l'énergie thermique et de la biomasse, entre autres, augmente rapidement. En outre, le Guatemala fait des progrès en matière d'accès à l'énergie. En 2016, le taux d'accès à l'électricité est passé à 92 %, contre 84 % en 2011.

## **Inde**

48. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Inde estimait toujours à 240 millions le nombre de ses habitants qui n'avaient pas accès à l'électricité, 74 % des ménages ruraux ayant été raccordés au réseau électrique. Le Gouvernement entend assurer un approvisionnement fiable en électricité, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à ses citoyens d'ici à 2022. Il entend également électrifier tous les villages recensés d'ici à 2019. Le Gouvernement s'est fixé l'objectif important de fournir du combustible propre pour la cuisson à tous les ménages urbains et ruraux et a fait d'importants progrès dans ce sens.

49. L'Inde mène une action ambitieuse en vue d'atteindre ses objectifs en matière d'énergies renouvelables. Elle s'est engagée à assurer 40 % de sa capacité installée cumulée de production d'électricité à partir de sources d'énergie non fossiles d'ici à 2030. Le pays s'est fixé un objectif en matière d'énergies renouvelables (raccordées) de 175 GW d'ici à 2022.

50. Les politiques d'efficacité énergétique en Inde gagnent en ampleur et en importance. Le pays s'emploie à élaborer un indice d'efficacité énergétique afin de classer ses États en matière d'efficacité énergétique. Diverses politiques novatrices touchant la demande sont également envisagées pour promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie. L'Inde met en œuvre le plus vaste programme de distribution de DEL au monde, qui vise à promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie dans les habitations. Plus de 230 millions d'ampoules DEL ont déjà été distribuées dans le cadre de ce programme, et 770 millions d'ampoules inefficaces doivent être remplacées d'ici à 2019. En outre, un programme national d'éclairage public est également mis en œuvre afin de remplacer 35 millions de lampadaires classiques par des lampadaires à DEL.

51. Le fait que l'Inde ait récemment ratifié l'Accord de Paris témoigne de l'attachement du pays au rôle croissant que les sources d'énergie à faible émission de carbone, en premier lieu les énergies solaire et éolienne, sont appelées à jouer. Les contributions prévues déterminées au niveau national de l'Inde comprennent le double engagement en matière d'énergie consistant, d'une part, à porter la part des combustibles non fossiles dans la capacité de production électrique à 40 % d'ici à 2030 grâce au transfert de technologie et au financement international à faible coût et, d'autre part, à réduire le taux d'émission de son économie de 33 à 35 % par rapport au niveau de référence de 2005.

## **Italie**

52. L'Italie reconnaît le rôle de catalyseur de l'énergie dans la promotion du développement durable. Les sources d'énergie renouvelables sont au cœur de la politique énergétique du pays. Elles représentent environ 41,6 % de la production énergétique nationale totale, avec une capacité installée de 52,4 GW, provenant principalement de petites et moyennes centrales électriques. En 2016, les sources d'énergie renouvelables représentaient environ un tiers de la consommation globale d'électricité en Italie. Dotée de plus de 700 000 centrales produisant de l'électricité à partir de sources renouvelables, l'Italie dépasse d'ores et déjà l'objectif européen pour 2020, couvrant 17,6% de sa consommation finale brute – électricité, énergie thermique et transports – à partir de sources d'énergie renouvelables. L'énergie renouvelable a aussi permis de créer un nombre considérable d'emplois, estimé à 35 000 nouveaux postes en 2016.

53. L'Italie joue un rôle de premier plan en ce qui concerne les mesures d'efficacité énergétique. Elle a investi environ 1 % de son PIB en faveur de la

viabilité environnementale, ce qui la place parmi les pays les plus progressistes du monde en matière d'efficacité énergétique.

54. Au niveau international, l'Italie finance des projets d'accès à l'énergie en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine, par exemple, dans le cadre d'initiatives de coopération bilatérales, multilatérales et multipartites telles que l'Initiative Italie-Afrique, le Partenariat Afrique-Union européenne pour l'énergie, Solutions énergétiques renouvelables pour la Méditerranée et l'initiative Sustainable Energy for All.

### **Mexique**

55. Attaché à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Mexique a pris des mesures concrètes pour atteindre les cibles relatives aux énergies renouvelables, à l'efficacité énergétique et à l'accès de tous aux services énergétiques modernes. Ces mesures visent notamment à produire 35 % de l'électricité à partir de sources d'énergie propres d'ici à 2024; à réduire chaque année l'intensité de la consommation finale d'énergie de 1,9 % pour la période 2016-2030; à parvenir à l'électrification du pays à 99,8 %, environ 1,8 million de personnes devant en bénéficier d'ici à 2024; à au moins doubler les investissements de l'État dans l'innovation et le développement technologique en faveur des énergies propres d'ici à 2020; et à atteindre l'objectif régional (Canada, États-Unis et Mexique) en produisant 50 % de son électricité à partir de sources d'énergie propres d'ici à 2025.

56. Pour permettre l'accès de tous à l'énergie, le pays a créé un fonds pour les services électriques universels destiné à financer l'électrification des zones rurales et des zones urbaines marginalisées, avec des fonds provenant de l'excédent des recettes tirées du marché de gros de l'électricité, du centre national de l'énergie et de dons de tiers.

57. En ce qui concerne les sources d'énergie propres et renouvelables, le Mexique a pris une série de mesures. Son programme de développement du système électrique national pour la période 2016-2030 vise à faire en sorte qu'en l'espace de 15 ans, 63 % des nouvelles infrastructures de production d'électricité du pays utilisent des sources d'énergie propres. En outre, le Mexique participe à l'initiative Mission Innovation, qui vise à assurer à tous une énergie propre à un coût abordable.

58. Le Mexique a fait des progrès en matière de promotion de l'efficacité énergétique dans les bâtiments, les véhicules et les installations industrielles. Quelque 5 000 micro, petites et moyennes entreprises ont bénéficié de la ligne de crédit vert à grande échelle pour les entreprises en obtenant un financement pour remplacer le matériel de climatisation, de réfrigération et d'éclairage, ce qui a permis de réduire les émissions de dioxyde de carbone d'environ 13 000 tonnes.

### **Monaco**

59. Monaco a établi son programme de transition énergétique en 2016, avec pour objectif principal de promouvoir l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici à 2030 par rapport au niveau de référence de 1990. Le livre blanc sur la transition énergétique donne un aperçu des mesures visant à mobiliser tous les acteurs concernés et devrait conduire à un accord national sur la transition énergétique impliquant les institutions publiques et les acteurs privés, le but étant de promouvoir, entre autres, les audits énergétiques pour les bâtiments, les compteurs électriques intelligents, des systèmes d'éclairage efficaces et des journées sans voiture.

## **Slovaquie**

60. Du point de vue de la sécurité énergétique, assurer des approvisionnements durables, à un coût abordable, de tous les types d'énergie est la priorité de la Slovaquie. Le pays, qui dépend fortement d'un seul fournisseur d'énergie, est favorable à la mise en place d'une union énergétique sécurisée et compétitive de l'Union européenne appliquant une politique climatique prospective. La politique énergétique du pays, approuvée en 2014, vise à offrir un système énergétique compétitif et peu émetteur de carbone qui assurerait un approvisionnement sûr, fiable et efficace de toutes les formes d'énergie à des prix abordables, en tenant compte de la protection des consommateurs et du développement durable. Plusieurs priorités ont été définies pour renforcer la sécurité énergétique, accroître l'efficacité énergétique, garantir la compétitivité et veiller à ce que l'énergie soit fournie dans le respect des principes du développement durable.

## **C. Système des Nations Unies et organisations internationales**

### **Union européenne**

61. L'Union européenne et ses États membres attachent une grande importance à la question de l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. En tant que l'un des partenariats dans le cadre de la Stratégie commune Afrique-Union européenne, le Partenariat Afrique-Union européenne pour l'énergie est un cadre de dialogue stratégique à long terme entre l'Afrique et l'Union européenne, qui a pour objectifs l'échange des connaissances, l'établissement de priorités politiques et l'élaboration de programmes communs sur les principales questions et difficultés relatives à l'énergie au XXI<sup>e</sup> siècle. Il vise à améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, sur les deux continents. Le Partenariat facilite le dialogue entre les parties prenantes et favorise une action conjointe au moyen de conférences de haut niveau, d'ateliers techniques et de concertations avec les entreprises, la société civile et les milieux universitaires. Par ailleurs, il a fourni une base essentielle pour améliorer la coordination et l'harmonisation des activités grâce à son inventaire des initiatives et programmes existant en Afrique.

### **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**

62. S'appuyant sur son programme multipartenaires pour une production alimentaire énergétiquement rationnelle et respectueux de l'homme et du climat, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) continue d'aider les États Membres à passer à des systèmes agroalimentaires énergétiquement rationnels, notamment en élaborant une méthodologie pour agir sur les interrelations eau-énergie-alimentation au niveau territorial et à celui des interventions, à réaliser une analyse coûts-avantages concernant l'introduction de sources d'énergie renouvelables dans certaines chaînes agroalimentaires et à l'introduction de réfrigérateurs et de congélateurs fonctionnant à l'énergie solaire dans de petites communautés de pêcheurs en Côte d'Ivoire et en Guinée-Bissau. En ce qui concerne l'amélioration de l'accès à des services énergétiques fiables et durables dans les situations d'urgence et de relèvement, un appui a été fourni au Kenya, au Myanmar, au Nigéria, à l'Ouganda, à la Somalie, au Soudan du Sud et au Tchad.

### **Fonds international de développement agricole**

63. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) met l'accent sur la création de revenus en connectant l'accès à l'énergie propre aux activités liées à

l'agriculture. Le FIDA a mis au point des approches pilotes par pays et par technologie, comme celles relatives aux microcentrales hydroélectriques au Népal, aux biocarburants à base de jatropha au Mali, à un projet de système solaire d'irrigation au goutte à goutte dans le nord du Bénin, ainsi qu'au Programme d'adaptation pour les petites exploitations agricoles, qui accorde des subventions visant à faciliter l'utilisation de l'énergie solaire dans la chaîne de valeur, de la production à l'entreposage et à la transformation.

#### **Agence internationale pour les énergies renouvelables**

64. L'Agence internationale pour les énergies renouvelables est une organisation intergouvernementale mondiale créée par un traité, qui favorise l'adoption généralisée et l'utilisation durable de toutes les formes d'énergie renouvelable. Elle fait office de centre d'excellence pour la connaissance et l'innovation, de source de conseils à l'intention de ses 150 pays membres, de défenseur des énergies renouvelables à l'échelle mondiale et de pôle d'activités en réseau pour forger des partenariats. La réunion annuelle de son assemblée offre un lieu unique d'échanges entre les décideurs et les principales parties prenantes sur les questions d'intérêt commun à la lumière de l'adoption des objectifs de développement durable, de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris et des efforts faits par les pays pour décarboniser et transformer leurs systèmes énergétiques.

#### **Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

65. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est résolu à satisfaire les besoins énergétiques des réfugiés, améliorer l'accès aux combustibles durables, électrifier les centres de santé et utiliser l'éclairage à l'énergie solaire. Une stratégie mondiale pour la sécurité d'accès aux combustibles et à l'énergie, lancée par le HCR en 2014, offre des orientations essentielles et définit des méthodes et technologies novatrices, notamment les cuisinières propres ou économes en carburant, les combustibles de substitution durables et l'éclairage à l'énergie solaire. En outre, le HCR met en œuvre divers projets énergétiques visant à fournir de l'énergie durable dans les situations de conflit, dont un projet d'énergie éolienne destiné à promouvoir l'énergie propre et la réintégration à Bamyán (Afghanistan) et la campagne « Vie meilleure pour les réfugiés », menée en coopération avec la fondation IKEA, qui vise à améliorer l'accès des réfugiés aux énergies plus propres, renouvelables, durables et conviviales.

#### **Fonds d'équipement des Nations Unies**

66. Le Fonds d'équipement des Nations Unies, dans le cadre de son initiative Clean Start, aide les ménages et les microentrepreneurs par l'entremise de prestataires de services de microfinance, le but étant d'investir 26 millions de dollars dans six pays d'Asie et d'Afrique et de permettre à plus de 2,5 millions de personnes de bénéficier d'une énergie plus propre et plus efficace d'ici à 2020.

#### **Fonds des Nations Unies pour l'enfance**

67. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) applique des solutions énergétiques durables dans les programmes de coopération de ses bureaux de pays et explore actuellement les possibilités de participer et d'investir à plus grande échelle dans ce domaine. Ces initiatives comprennent notamment la fourniture de fourneaux plus performants au Bangladesh, le projet Lumière au Burundi et les bornes informatiques « youth kiosks » et les plateformes portables « MobiStations » pour les jeunes en Ouganda. En 2016, l'UNICEF a publié un rapport mondial sur la pollution atmosphérique intitulé *Clear the Air for Children: The Impact of Air*

*Pollution on Children* (Dépolluer l'air pour les enfants : les conséquences de la pollution atmosphérique sur les enfants).

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

68. Le programme de développement de produits énergétiques de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement met l'accent sur la réduction de l'asymétrie d'information pour accroître l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique, la promotion du gaz naturel dans le bouquet énergétique mondial, l'accroissement de la participation locale pour réduire la pauvreté énergétique, la négociation de contrats pour améliorer l'accès aux services énergétiques, l'atténuation des incidences de la volatilité du prix de l'énergie pour assurer l'accès universel à l'énergie, et l'élaboration et la promotion de politiques relatives au commerce, à la concurrence et à l'investissement pour favoriser le développement énergétique.

### **Département des affaires économiques et sociales**

69. Le Département des affaires économiques et sociales, dans son rôle de secrétariat pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'instance centrale au sein du système des Nations Unies pour le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, continue de fournir un appui à la coordination et à la mise en œuvre des activités prévues pour la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous. En tant que secrétariat d'ONU-Énergie, le Département joue également un rôle important dans la coordination et la mise en œuvre des activités liées à l'énergie parmi les organismes des Nations Unies.

70. En coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, le Département a coordonné une série d'ateliers et de réunions sur le thème de l'énergie, notamment une réunion d'experts sur le septième objectif de développement durable et son rôle dans l'atténuation des effets des changements climatiques, tenue à Marrakech (Maroc) en novembre 2016, en marge de la vingt-deuxième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et un colloque sur le thème des « Progrès accomplis concernant l'objectif 7 et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable », organisé conjointement à Bangkok en juin 2017 avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le Département a également prévu de tenir, en 2017 et en 2018, une série de colloques et de réunions en Asie, en Europe, en Amérique latine et en Afrique.

71. Le Département met en œuvre un programme de partenariat, intitulé « L'énergie au service de l'avenir que nous voulons – Promotion des pratiques innovantes dans le domaine de l'énergie et du développement durable », qui offre une subvention de 1 million de dollars en vue de financer les futures activités de développement des capacités dans le domaine de l'énergie au service du développement durable. Le programme sera exécuté sur une période initiale de cinq ans, de 2015 à 2019. En outre, le Département dirige un partenariat public-privé dans le cadre de l'initiative d'accès minimum à l'électricité qui a pour but de promouvoir l'électrification des communautés rurales isolées grâce aux systèmes autonomes d'énergie renouvelable.

### **Programme des Nations Unies pour le développement**

72. En vue de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) œuvre de concert avec les pays pour rendre les systèmes énergétiques et l'utilisation de l'énergie plus efficaces. Il s'emploie également à

accroître la part des sources d'énergie renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. Plus précisément, le PNUD aide les pays à satisfaire les besoins en énergie eu égard à l'accessibilité financière, à la fiabilité et à la durabilité; appuie le développement des sources d'énergie renouvelables en réseau et hors réseau et des services d'approvisionnement y afférents; aide les gouvernements et les collectivités locales à concevoir et adopter des politiques et des lois efficaces et aide les gouvernements à trouver des solutions intégrées en matière d'efficacité énergétique dans les opérations de réduction des risques de catastrophe et de relèvement; et appuie les villes durables, notamment en offrant des solutions intégrées qui associent les énergies renouvelables et les mesures d'efficacité avec d'autres aspects de l'aménagement urbain, tels que la mobilité durable, le transport et la gestion des déchets.

### **Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique**

73. Le portail de l'énergie pour l'Asie et le Pacifique est un aspect de l'appui que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) apporte aux États membres de la région dans le cadre du Forum Asie-Pacifique de l'énergie. Cette plateforme novatrice regroupe près de 200 indicateurs statistiques et plus de 2 000 documents de politique générale destinés aux États membres de la CESAP et offre une vue globale de la dynamique énergétique de la région. La CESAP met également en œuvre un projet pluriannuel pour élargir l'accès des communautés rurales aux services énergétiques modernes par le biais de son partenariat public-privé en faveur des pauvres, et exécute des projets pilotes en République démocratique populaire lao et au Népal. La CESAP a abordé le thème de l'accès à l'électricité à la première session du Comité de l'énergie, qui s'est tenue à Bangkok en janvier 2017. Le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie se tiendra aux Tonga en 2018.

### **Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale**

74. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) s'est coordonnée avec les ministères et autorités concernés des États membres pour traiter et relever les défis énergétiques régionaux. Grâce à la mise en œuvre d'un projet visant au renforcement des capacités en vue de mettre au point des technologies vertes pour améliorer les moyens d'existence des communautés rurales, la CESAO soutient la diffusion de technologies énergétiques vertes dans les zones rurales, renforce les capacités concernées dans le secteur public et facilite le partage des connaissances. Elle finalise un rapport régional sur le suivi des progrès accomplis en vue d'atteindre l'objectif de développement durable 7, qui donnera une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la région au cours des deux dernières décennies. Toute une série de documents et de rapports ont été élaborés et des ateliers et manifestations ont été conçus et organisés en vue de renforcer les capacités des pays membres de la CESAO dans le domaine de l'énergie.

### **Commission économique pour l'Afrique**

75. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a continué de fournir un appui aux États membres et aux communautés économiques régionales pour les aider à adopter des technologies énergétiques propres et des politiques afin que l'énergie durable soit accessible à tous. La CEA a entrepris une initiative à l'échelle du continent pour renforcer la capacité des pays africains de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables afin de réaliser le développement durable et de réduire la pauvreté. Le projet a porté sur le potentiel de la bioénergie et les politiques d'appui à leur mise en valeur dans le contexte africain, l'accent étant mis en particulier sur les biocarburants liquides en raison de leurs effets positifs de



grande portée. La publication de la Commission intitulée *Renforcer le développement du secteur privé en Afrique : mettre l'accent sur les sources d'énergie renouvelables* a analysé comment les gouvernements en Afrique peuvent appliquer efficacement des politiques industrielles interventionnistes pour développer l'entreprise privée et stimuler la production intérieure, en particulier dans des secteurs comme la construction et l'énergie.

#### **Commission économique pour l'Europe**

76. La Commission économique pour l'Europe (CEE), par l'intermédiaire de son Comité de l'énergie durable et de ses organes subsidiaires, met en œuvre et appuie toute une série d'activités dans le domaine de l'énergie durable et ses domaines transversaux, notamment le projet baptisé « Moyens de promouvoir l'énergie durable », qui vise à favoriser la concertation et à examiner les politiques, et le projet « Gestion du méthane dans les industries extractives », qui vise à accroître la capacité des États membres de la CEE de mesurer, signaler, vérifier et réduire les émissions de méthane dans les principales industries extractives liées à l'énergie. La CEE promeut l'élaboration, la diffusion et l'actualisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales, système de classification mondiale dans ce domaine. En 2017, le Groupe d'experts de l'énergie renouvelable de la Commission a établi, en étroite collaboration avec le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI<sup>e</sup> siècle, un rapport sur l'« État des énergies renouvelables » qui a donné une vue d'ensemble complète de l'état actuel des énergies renouvelables et des tendances en matière d'efficacité énergétique dans 17 pays choisis.

#### **Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes**

77. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a mis en œuvre un projet intitulé « L'énergie durable dans les Caraïbes : réduire l'empreinte carbone dans les Caraïbes par la promotion de l'efficacité énergétique et l'utilisation des techniques d'exploitation des énergies renouvelables » au cours de la période 2014-2016, avec pour objectif général de renforcer la capacité des pays des Caraïbes dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. La CEPALC a également tenu un atelier régional intitulé « Les programmes de développement durable : comment la comptabilisation de l'énergie et des émissions peut contribuer à la conception des politiques et à la prise de décisions », organisé conjointement par la Division de statistique et le partenariat mondial Comptabilisation de la richesse naturelle et valorisation des services écosystémiques, dirigé par la Banque mondiale, et qui a contribué au dialogue sur les programmes de développement nationaux et régionaux liés à l'énergie.

#### **Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture**

78. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) poursuit ses efforts en vue de promouvoir des politiques et des stratégies énergétiques, de renforcer l'éducation et le développement des capacités et de faire partager des pratiques optimales, notamment dans le cadre d'un projet concernant l'électrification solaire de 75 écoles rurales au Bénin, à Madagascar, en Mauritanie, au Niger et au Togo, dont ont bénéficié environ 600 enseignants et 24 600 écoliers.

#### **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

79. L'action du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en matière d'énergie vise à aider les pays à améliorer l'efficacité énergétique et

accroître l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de leurs efforts pour assurer des modes de développement à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques. Le PNUE a fourni un appui à six pays d'Afrique de l'Est pour explorer leur potentiel d'énergie géothermique, permis l'installation de 3 millions de mètres carrés de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau dans cinq pays et aidé huit pays à avoir accès aux technologies liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Il appuie également un projet de réduction de la consommation d'électricité au Maroc, qui devrait permettre de réduire les émissions de dioxyde de carbone de plus de 4 millions de tonnes d'ici à 2022 et de diminuer sensiblement les coûts pour des milliers de personnes. Le PNUE accueille le Centre de l'efficacité énergétique de Copenhague, consacré à cette thématique, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative Énergie durable pour tous et est en outre un satellite du Centre pour l'énergie, le climat et le développement durable. Ces deux centres sont gérés conjointement avec l'Université technique du Danemark dans le cadre du partenariat PNUE-DTU.

### **Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques**

80. Avec l'adoption et l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques continue de fournir un appui aux pays en développement afin de faciliter leur transition vers un avenir énergétique durable, notamment grâce au concours apporté à l'examen technique des politiques à fort potentiel d'atténuation des effets et autres retombées positives en matière d'adaptation, de santé et de développement durable.

### **Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

81. L'approche stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) est axée sur la planification énergétique urbaine, les politiques énergétiques municipales et la législation et le financement de l'énergie urbaine; l'accès des urbains pauvres à l'énergie, en particulier les femmes et les jeunes; l'énergie et l'utilisation rationnelle des ressources dans le cadre bâti; et les techniques d'exploitation des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique urbain.

### **Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

82. Le portefeuille de programmes relatifs à l'énergie de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) porte principalement sur la promotion des politiques, technologies et pratiques d'efficacité énergétique, ainsi que les sources d'énergie renouvelables pour la facilitation des activités productives, l'accent étant mis sur les zones rurales, et dans les procédés industriels. En outre, l'ONUDI aide les pays à revoir leurs politiques énergétiques ainsi que les cadres institutionnels et réglementaires de leurs secteurs de l'énergie, tout en associant ceux-ci à leur capacité d'élaborer et de diffuser des techniques d'exploitation des énergies renouvelables et les applications industrielles connexes. L'ONUDI se fait également l'avocat du réseau mondial de centres régionaux pour les énergies renouvelables et coorganise le Forum de l'énergie de Vienne, une manifestation mondiale de premier plan sur les questions relatives aux changements climatiques organisée tous les deux ans depuis 2009. En 2017, le thème du Forum était « L'énergie durable pour la réalisation des objectifs de développement durable et l'Accord de Paris ».

### **Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

83. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) joue un rôle de premier plan dans l'introduction des objectifs de développement durable en fournissant des formations, des activités de sensibilisation et des matériels aux diplomates des pays en développement, ainsi qu'aux fonctionnaires de tous les États Membres, dans toutes les branches de l'administration publique. La formation et le soutien en vue d'atteindre l'objectif 7 sont dispensés à la fois par le biais de l'apprentissage en ligne et de manifestations présentiels.

### **Groupe de la Banque mondiale**

84. L'engagement du Groupe de la Banque mondiale dans le secteur de l'énergie vise à aider les pays clients à s'assurer l'offre énergétique fiable et durable, à coût abordable, nécessaire pour éliminer la pauvreté extrême et favoriser une prospérité partagée. En 2016, le financement du Groupe dans le secteur de l'énergie s'élevait à 11,5 milliards de dollars, dont environ 2,9 milliards de dollars pour des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Les programmes soutenus par le Groupe sont notamment un parc solaire en Jordanie, la plus importante initiative du secteur privé dans l'énergie solaire au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, un plan national d'électrification au Myanmar, qui raccordera 7,2 millions de nouveaux ménages au cours des 15 prochaines années, et le projet intitulé « Éclairer l'Afrique », qui touchera 250 millions de personnes supplémentaires d'ici à 2030. Organisée conjointement par la Banque mondiale et l'Agence internationale de l'énergie, la troisième édition du *Cadre de suivi mondial* a été publiée en avril 2017. Elle offre un tableau des progrès accomplis dans le monde vers les trois objectifs en matière d'énergie durable que sont l'accès à l'énergie, l'efficacité énergétique et l'énergie renouvelable, comporte pour la première fois des chapitres par région qui examinent les questions et problèmes sous-régionaux, avec des apports des cinq commissions économiques régionales des Nations Unies.

### **Organisation mondiale de la Santé**

85. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a publié des directives sur la qualité de l'air à l'intérieur des habitations en rapport avec l'utilisation de combustibles domestiques ainsi qu'un rapport, en 2016, sur la question de la pollution de l'air à l'intérieur des habitations, intitulé « Burning Opportunity : Clean Household Energy for Health, Sustainable Development and Well-being of Women and Children ». La nouvelle initiative de l'OMS relative à la santé urbaine vise à renforcer la capacité d'utiliser les données sanitaires comme preuves pour promouvoir et mettre en œuvre des plans qui permettent d'améliorer l'accès à l'énergie et l'efficacité énergétique dans les grandes zones urbaines des pays en développement, le but étant de réduire la pollution atmosphérique.

### **Organisation météorologique mondiale**

86. L'Organisation météorologique mondiale facilite l'échange de données qui peuvent aider les exploitants et gestionnaires des ressources énergétiques à mieux prévoir l'évolution de la demande d'énergie, le développement des systèmes énergétiques locaux et le respect des prescriptions environnementales. Le cadre mondial pour les services climatologiques de l'organisation aborde les questions relatives aux besoins des utilisateurs en matière d'informations sur le climat et d'énergie, et recense et satisfait les besoins en matière d'observation, de recherche et de prévisions en vue d'améliorer les services climatiques pour le secteur de l'énergie.

#### IV. Renforcement de la coordination et de l'appui institutionnel en faveur de l'énergie dans le cadre du Programme 2030

87. Le Programme 2030 représente un changement de paradigme aux conséquences multiples pour la coopération internationale qui pourrait concourir efficacement à l'élimination de la pauvreté et au développement durable au niveau mondial. L'énergie étant fermement ancrée dans le Programme 2030, toute proposition tendant à renforcer, au moyen des mécanismes existants, la coordination interinstitutionnelle et intergouvernementale, ainsi que l'appui institutionnel en faveur des questions énergétiques, devrait être envisagée dans ce contexte large.

88. Dans son rapport de 2017 intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur », le Secrétaire général a recensé plusieurs lacunes cruciales dans les compétences et les capacités au sein du système des Nations Unies, des mesures institutionnelles éventuelles pour y remédier, les moyens de renforcer l'exécution au niveau des pays, et des mécanismes susceptibles de renforcer la responsabilisation afin d'orienter l'appui du système des Nations Unies au Programme 2030, notamment grâce à un meilleur contrôle exercé par les États Membres.

89. Dans son rapport, le Secrétaire général a également repéré des lacunes importantes dans la couverture thématique des objectifs de développement durable, pour ce qui est des dépenses et du personnel au sein du système des Nations Unies. En 2016, l'objectif 7 occupait le deuxième rang le plus bas en ce qui concerne les dépenses, ayant bénéficié de moins de 1 % du montant total des dépenses consacrées aux objectifs de développement durable dans le système des Nations Unies<sup>2</sup>.

90. En ce qui concerne les moyens de renforcer la coordination intergouvernementale et interinstitutionnelle, le Secrétariat a reçu des contributions de l'Autriche, de la Chine, de la Turquie, des Émirats arabes unis, de l'Union européenne, du FIDA et de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables :

a) L'Autriche a souligné qu'il fallait créer des synergies et éviter les doubles emplois, et notamment qu'il importait de mobiliser les réseaux existants tels que le réseau de centres régionaux pour les énergies renouvelables de l'ONUDI et de favoriser la cohérence entre le système des Nations Unies et Sustainable Energy for All dans le cadre de l'accord régissant ses relations;

b) La Chine a indiqué qu'il fallait créer des synergies dans le cadre du programme énergétique mondial et établir une gouvernance mondiale de l'énergie verte et à faible émission de carbone afin de promouvoir la coopération en matière de développement vert à l'échelle mondiale;

c) L'Union européenne a souligné : i) qu'il existait déjà des instances intergouvernementales sur l'énergie, dont l'Agence internationale de l'énergie et l'Agence internationale pour les énergies renouvelables; ii) que le Forum politique de haut niveau jouait un rôle central en réunissant les États Membres pour assurer le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'ensemble du Programme 2030, y compris l'objectif 7; iii) qu'ONU-Énergie devait devenir un mécanisme de renforcement de la coopération et de la coordination interinstitutionnelle pour

<sup>2</sup> Voir Dalberg, « System-wide outline of the functions and capacities of the United Nations development system » (juin 2017), disponible à l'adresse : [www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org/ecosoc/files/files/en/qcpr/sg-report-dalberg\\_unds-outline-of-functions-and-capacities-june-2017.pdf](http://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org/ecosoc/files/files/en/qcpr/sg-report-dalberg_unds-outline-of-functions-and-capacities-june-2017.pdf).

l'objectif de développement durable 7; iv) qu'il fallait renforcer la coopération entre l'ONU et les acteurs hors ONU comme l'Agence internationale pour les énergies renouvelables et Sustainable Energy for All; et v) qu'il importait de tirer parti des mécanismes existants en conformité avec l'action menée en ce qui concerne les prescriptions de l'examen quadriennal complet;

d) La Turquie a souligné la nécessité de renforcer la coordination entre les institutions internationales et les gouvernements, en particulier pour améliorer le cadre des investissements;

e) Les Émirats arabes unis ont souligné que l'ONU doit mettre davantage l'accent sur l'accès à l'énergie et les dispositifs de cuisson et de chauffage propres, en particulier au moyen des techniques d'exploitation des énergies renouvelables, et notamment renforcer les capacités au sein des équipes de pays des Nations Unies en matière de réforme des politiques et de facilitation du financement. Si aucun nouvel organe intergouvernemental sur l'énergie ne devrait voir le jour, ont-ils également souligné, ONU-Énergie devrait être renforcée pour coordonner les activités entre les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations existantes telles que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, l'Agence internationale de l'énergie et Sustainable Energy for All. ONU-Énergie devrait être appuyée par un programme de travail conjoint. Le renforcement d'ONU-Énergie devrait s'accompagner d'un financement de base qui permette au personnel du Secrétariat d'assurer une coordination efficace et de faire en sorte qu'une attention et un appui plus équitables soient accordés à l'énergie dans le système des Nations Unies;

f) Le FIDA a souligné la nécessité de renforcer la concertation interministérielle et la coopération en matière d'énergie;

g) L'Agence internationale pour les énergies renouvelables a réaffirmé sa volonté d'appuyer l'action menée par l'ONU en vue de la mise en œuvre de l'objectif 7 et du Programme 2030, en particulier en ce qui concerne les énergies renouvelables, et a mis l'accent sur le rôle de la réunion annuelle de son assemblée, qui est une instance unique de concertation entre les décideurs et les principales parties prenantes.

## V. Préparatifs du forum politique de haut niveau de 2018

91. Le premier examen mondial de la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 7 précédant le forum politique de haut niveau en 2018 offre une occasion unique de réaffirmer l'engagement à réaliser l'objectif 7. Les principales mesures prioritaires à prendre dans la limite des mandats et des ressources existants pourraient se présenter comme suit :

a) Fournir un appui aux examens nationaux volontaires des objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne l'objectif 7 et ses liens avec d'autres objectifs de développement durable;

b) Élaborer un programme de travail complet d'ONU-Énergie et le cadre de résultats à l'appui de la mise en œuvre de l'objectif 7 pour renforcer la cohérence et la coordination;

c) Tenir une réunion préparatoire sur l'objectif 7 à la fin de 2017 en appui à l'examen mondial qui aura lieu lors du forum politique de haut niveau en 2018 et, à cet égard, tirer efficacement partie des principaux organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, notamment le PNUD (développement des capacités), le PNUE (et son sommet de l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale), l'ONUDI (Forum de l'énergie de Vienne), l'Agence internationale pour

les énergies renouvelables (et son assemblée), l'Agence internationale de l'énergie (analyse mondiale), les commissions régionales (forums régionaux sur le développement durable), l'OMS (impact sur la santé) et la Banque mondiale (accès, finance et investissement);

d) Mettre en place une équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies pour définir et suivre des cibles particulières relatives aux liens entre l'énergie et les autres objectifs de développement durable, notamment l'éducation, l'eau, la santé, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Cette équipe spéciale pourrait être coordonnée par ONU-Énergie et comprendre des experts d'organismes tels que le Département des affaires économiques et sociales, la FAO, le FIDA, l'OMS, le PNUE, l'UNESCO, le PNUD, ONU-Habitat, les commissions régionales et d'autres organisations intergouvernementales telles que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables;

e) Procéder à une évaluation approfondie du domaine de l'énergie à l'échelle mondiale en mettant l'accent sur les liens entre l'énergie et d'autres objectifs de développement durable. Il s'agit de présenter une évaluation globale des problèmes cruciaux tels que la sécurité énergétique, la disponibilité des ressources énergétiques, les technologies novatrices et les futurs scénarios énergétiques. Une synthèse à l'intention des décideurs serait établie, comme document préliminaire, en guise de contribution au forum politique de haut niveau de 2018;

f) Établir des partenariats multipartites sur les « liens », en s'appuyant sur les compétences du système des Nations Unies pour le développement, avec pour cibles les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et l'Afrique subsaharienne, dans le cadre de partenariats Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaires. Ces partenariats seraient suivis et mis en avant à travers la plateforme des partenariats pour les objectifs de développement durable de l'ONU.

## VI. Conclusion et travaux futurs

92. **Afin d'aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment l'objectif de développement durable 7, le système de développement des Nations Unies doit relever les défis existants. Le premier examen mondial de la mise en œuvre de l'objectif 7 précédant le forum politique de haut niveau en 2018 offre une occasion unique de définir et de mettre en œuvre des mécanismes novateurs, dans la limite des dispositifs existants et des ressources disponibles, pour accélérer la réalisation des objectifs et cibles mondiaux dans le domaine de l'énergie. Les États Membres souhaiteront peut-être examiner les mesures et actions prioritaires proposées dans les sections IV et V du présent rapport en vue de renforcer la coordination intergouvernementale et interinstitutionnelle en matière d'énergie dans le cadre de la promotion du Programme 2030.**